



Information sur le paiement des taxes municipales

Considérant la crise actuelle du COVID-19, tous les paiements dû à partir du 22 avril ne porteront aucun intérêt dans le cas d'un non-paiement. Dans le cas où votre situation financière ne vous permet pas de payer, nous vous conseillons de prendre arrangement avec la municipalité.

Pour les autres citoyens, nous vous prions de ne pas retarder vos paiements pour permettre à la municipalité une continuation de ses services.

FERMETURE

PARCS MUNICIPAUX, CAMPING D'ANGLIERS ET HALTE CLARITAL

Selon les recommandations du gouvernement, tous les endroits publics où des regroupements sont possibles sont fermés jusqu'à nouvel ordre.

Puisque les équipements des terrains de jeux ne sont pas désinfectés régulièrement, les risques deviennent plus élevés pour toute la famille.

Merci de respecter ces recommandations pour vous protéger du COVID-19.